

République du Sénégal  
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'HABITAT, DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTERE DE L'URBANISME ET DE  
L'ASSAINISSEMENT



Région de **ZIGUINCHOR**

**PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET  
D'ASSAINISSEMENT-PLHA**  
*Communauté rurale de DIEGOUNE*  
*(Version finale)*

JUILLET 2010

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

**IRTI**  
INTERNATIONAL



# USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

## *Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire*

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

[Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00](#)

**PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE**

Agathe Sector  
Agreement Officer's Representative  
Office of Economic Growth  
USAID/Senegal  
Route des Almadies  
Almadies  
BP 49  
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International  
3040 Cornwallis Road  
Post Office Box 12194  
Research Triangle Park, NC 27709-2194  
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE.....</b>	<b>6</b>
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES.....	6
1.1.1. <i>Situation géographique</i> .....	6
1.1.2. <i>Climat</i> .....	7
1.2. DEMOGRAPHIE.....	8
1.2.1. <i>Populations</i> .....	8
1.2.2. <i>Localités</i> .....	8
1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	9
1.3.1. <i>L'agriculture</i> .....	9
1.3.2. <i>L'élevage</i> .....	10
1.3.3. <i>La pêche</i> .....	11
1.3.4. <i>Le commerce</i> .....	12
1.4. INFRASTRUCTURES DE BASE (AUTRES QUE CELLES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT).....	13
1.4.1. <i>L'éducation</i> .....	13
1.4.2. <i>La santé</i> .....	14
1.4.3. <i>Electricité</i> .....	15
1.5. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA CR.....	15
1.5.1. <i>Les organisations communautaires de base</i> .....	15
1.5.2. <i>Les partenaires au développement</i> .....	17
<b>II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE.....</b>	<b>18</b>
2.1. RESSOURCES EN EAU.....	18
2.1.1. <i>Eaux de surface</i> .....	18
2.1.2. <i>Eaux souterraines</i> .....	19
2.2. SYNTHÈSE D'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU.....	19
2.2.1. <i>Réseaux AEMV</i> .....	19
2.2.2. <i>Puits modernes</i> .....	20
2.3. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGES DOMESTIQUES.....	20
2.3.1. <i>Taux d'accès</i> .....	20
2.3.2. <i>Taux de desserte</i> .....	21
2.4. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS PRODUCTIFS ET LES BESOINS COMMUNAUTAIRES.....	22
2.4.1 <i>Agriculture</i> .....	22
2.4.2. <i>Elevage</i> .....	22
2.4.3. <i>Infrastructures scolaires et sanitaires</i> .....	23
<i>Conclusions</i> .....	23
<b>III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>23</b>
3.1. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	23

3.1.1. Assainissement collectif .....	23
3.1.2. Assainissement individuel .....	23
3.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	24
3.3 ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	24
<b>IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE.....</b>	<b>25</b>
4.1. OBJECTIFS POUR 2015 .....	25
4.1.1. Eau potable .....	25
4.1.2. Assainissement .....	25
<b>V. RÉSULTATS ATTENDUS EN 2015 .....</b>	<b>25</b>
5.1. EAU POTABLE .....	25
5.2. ASSAINISSEMENT.....	25
<b>VI. COMPOSANTES DU PLHA .....</b>	<b>26</b>
6.1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE .....	26
6.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	26
.....	35
6.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	38
6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable .....	38
6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement.....	38
6.3.3. Etudes et activités spécifiques.....	39
<b>VI. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT .....</b>	<b>40</b>
7.1. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.....	40
7.2. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	40
7.3. COMPOSANTE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	41
7.4. RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT .....	41
<b>VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL .....</b>	<b>42</b>
8.1. PROJETS EN COURS D'EXECUTION .....	42
8.2. OPERATIONS PRIORITAIRES .....	42
<b>ANNEXES .....</b>	<b>43</b>
<b>CARTOGRAPHIE .....</b>	<b>48</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AB</b>	Abreuvoir
<b>AEV</b>	Adduction d'Eau Village
<b>AEMV</b>	Adduction d'Eau Multi village
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>APS</b>	Avant Projet Sommaire
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers de Forage
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BALP</b>	Bac à laver puisard
<b>BC</b>	Branchement Communautaire (à l'eau potable)
<b>BE</b>	Bureau d'étude
<b>BF</b>	Borne fontaine
<b>BP</b>	Branchement particulier
<b>BPF</b>	Brigade des puits et forages
<b>CPJ</b>	Capacité de Production journalière (d'un système d'exhaure en m <sup>3</sup> /j)
<b>CR</b>	Communauté rurale
<b>EAB</b>	Equivalent Abreuvoir
<b>ECP</b>	Ecole primaire
<b>E&amp;C</b>	(Service d') Etude technique et de contrôle
<b>EPE</b>	Equivalent point d'eau
<b>EPI</b>	Electropompe immergée
<b>F&amp;T</b>	Fournitures et travaux
<b>FV</b>	Forage villageois (équipé de PMH)
<b>GE</b>	Groupe électrogène
<b>I&amp;D</b>	(Provisions pour) Imprévus et divers
<b>IEC</b>	Information- Education- Communication
<b>BT</b>	(Réseau électrique) Basse tension
<b>LFE</b>	Latrines à fosse étanche
<b>LFV</b>	Latrines à fosse ventilée
<b>LMT</b>	Ligne à moyenne tension (SENELEC)
<b>LTR</b>	Latrines traditionnelles
<b>MTH</b>	Moteur thermique
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAV</b>	Pompe d'exhaure à axe vertical
<b>PEM</b>	Point d'eau moderne d'accès à l'eau potable (BF, BP, PO, PM ou FV)
<b>PLHA</b>	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
<b>PEPAM</b>	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
<b>PM</b>	Puits moderne protégé avec ou sans PMH
<b>PMH</b>	pompe à motricité humaine
<b>PO</b>	potence à charrette
<b>PS</b>	Poste de santé
<b>RGPH III</b>	Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>TCM</b>	Toilette à chasse manuelle
<b>UBT</b>	Unité de bétail tropical
<b>USAID</b>	Agence Américaine pour le développement International

## FICHE DE SYNTHÈSE PLHA

Communauté rurale **DIEGOUNE**

Données de base

### Population

- Population 2003 : 7 204 (RGPH III)
- Taux de croissance : 11,49 % (RGPH III)
- Population 2010 : 13 000 (Projection)
- Population 2015 : 20 460 (Projection)

### Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2010

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 %
- Taux de desserte en eau potable : 60,2% (cf définition en annexe)
- Taux d'accès à l'assainissement : 8 % (État des lieux 2004, 17%)

Objectifs

### Objectifs globaux

- Réalisation des objectifs des populations (Objectifs du PLD)
- Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR

### Objectifs spécifiques pour 2015

- Taux d'accès à l'eau potable : 100 % (minimum)
- Taux d'accès à l'assainissement : 54 % (Minimum)

Résultats à atteindre en 2015 20 460 personnes avec accès adéquat à l'eau potable (minimum)  
11 052 personnes avec succès adéquat à l'assainissement (minimum)  
22 infrastructures avec assainissement adéquat

Composantes et activités **1. Développement des infrastructures d'eau potable**

- Achèvement, extension, électrification et densification du réseau du forage de Kagnobon
- Construction d'une nouvelle AEV à Djimande
- Réhabilitation et électrification du forage de Diégoune
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

### 2. Développement des infrastructures d'assainissement

- Construction de 1308 systèmes d'assainissement individuels
- Construction de 8 édicules publics
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

### 3. Mesures d'accompagnement

- IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable
- IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement
- Etudes et activités spécifiques

Coût et plan de financement **Coût du programme : 779 180 500 FCFA HT, dont**

- Infrastructures d'eau potable : 336 924 500 FCFA (43,24 %)
- Infrastructures d'assainissement : 355 256 000 FCFA (45,6 %)
- Mesures d'accompagnement : 87 000 000 FCFA (11,16 %)

### Plan de financement :

- Communauté rurale et populations : 35 525 600 FCFA (4,6 %)
- Partenaires au développement : 743 654 900 FCFA (95,4 %)

# I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

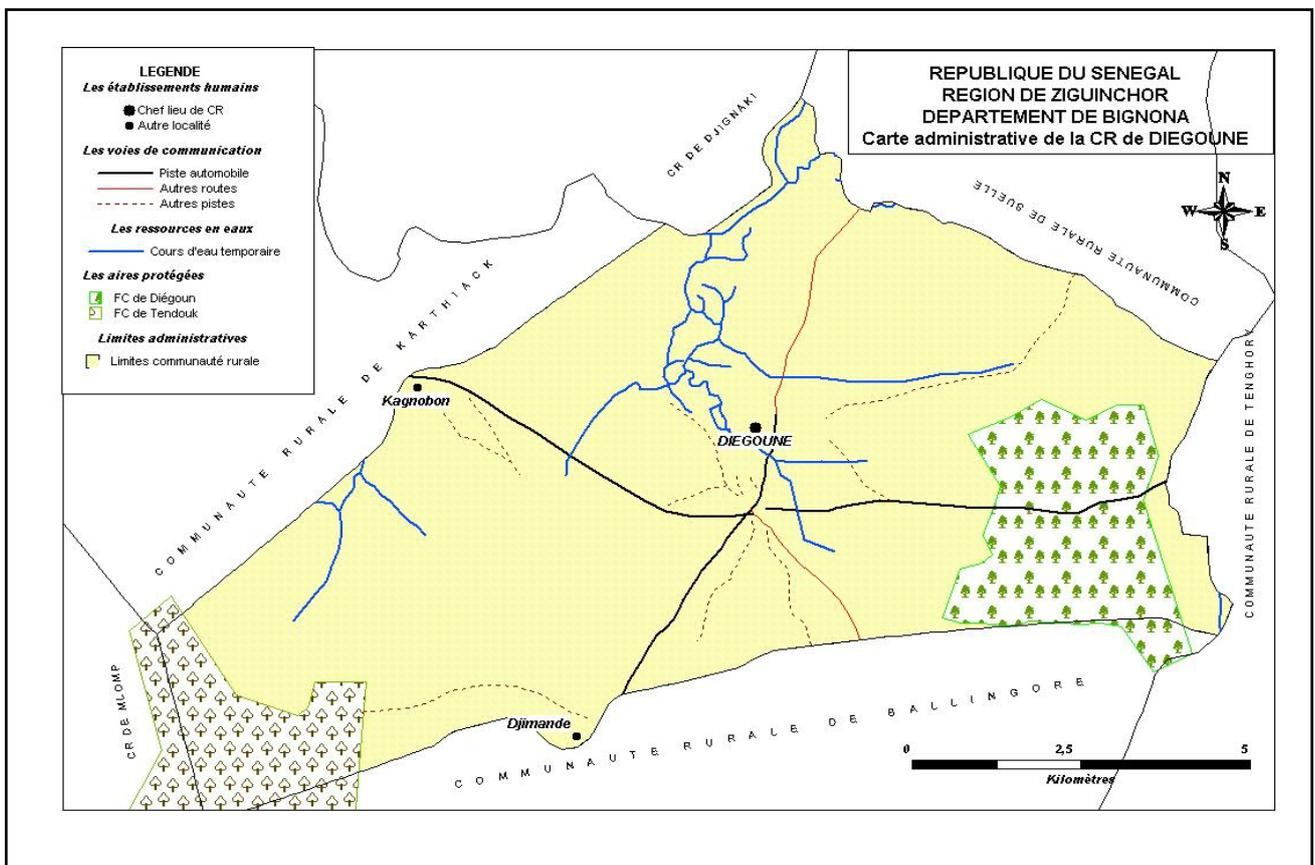
## 1.1. Caractéristiques générales

### 1.1.1. Situation géographique

La communauté rurale de Diégoune se trouve dans l'Arrondissement de Tendouck (908 km<sup>2</sup>), département de Bignona (5266 km<sup>2</sup>), et région de Ziguinchor (7328 km<sup>2</sup>). Elle est limitée :

- ✓ Au nord par les communautés rurales de Djinaky et Suelle,
- ✓ Au sud par les communautés rurales de Balingore et Mangagoulack,
- ✓ A l'ouest par les communautés rurales de Kartiack et Mlomp
- ✓ Et à l'est par la communauté rurale de TENGHORY.

La CR de Diégoune appartient à la zone naturelle du «Blouf». Sa population est à majorité Diola.



### **1.1.2. Climat**

Le climat est de type soudano-guinéen dominé par deux saisons :

- une saison sèche qui s'étale de novembre à mi-juin et ;
- une saison des pluies de mi-juin à octobre au cours de laquelle sont menées les activités agricoles.

#### **- Relief et sols**

Le relief de la communauté rurale de Diégoune est relativement plat avec cependant une légère pente orientée des terres hautes de plateau vers les zones basses.

Le dénivellement du relief se trouve accentué par les effets de l'érosion en nappe, assez intense en raison de l'abondance de la pluviométrie. L'impact de cette érosion peut être observé à partir de l'ensablement des rizières, l'importance des dépôts de limon par endroits et le ravinement sur les pistes et routes soumises aux effets des eaux de ruissellement pendant la saison des pluies.

Généralement, trois types de sols se distinguent dans la zone :

- les sols argileux, localisés sur le littoral (35 %). Ces sols sont également salés avec des teneurs en sel variables en fonction de leur position par rapport à l'eau ;
- les sols sablo- argileux (ferrugineux tropicaux) se rencontrent sur les plateaux. Ils constituent près de 60% du potentiel de terres de la CR.
- les sols argilo – sableux, dans les zones de transition entre les deux types de sols précités. Ils s'étendent, entremêlés sur une superficie estimée à 5% du territoire de la CR.

## **1.2. Démographie**

### **1.2.1. Populations**

Le RGPH III indique, pour la CR une population en 2003 de 7 204 personnes avec une moyenne de 7,2 personnes par ménage et un taux de croissance de 11,49 % par an. La population en 2010 est estimée à 13 000 personnes et devrait atteindre 20 086 personnes en 2015.

La population de la communauté rurale de Diégoune est composée à de 99 % de Diolas et 1% d'autres ethnies (Peul, Mandingue).

### **1.2.2. Localités**

On recense 3 villages administratifs dans la CR de Diégoune qui sont tous déjà des petits centres ruraux de plus de 1.000 habitants en 2010 et qui concentreront 100 % de la population totale de la CR en 2015.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA CR**

#### **Population**

DEMOGRAPHIE	2003	ESTIMATIONS 2010	PROJECTION 2015
Population CR	7 204	13 000	20 469
Ménages CR	1 002	1 806	2 843

#### **Localités**

CLASSE POPULATION	1	2	3
Nombre localités	3	0	0
Population à l'horizon 2015	20 086	0	0
% population totale	100 %	0	0
% nombre localités	100 %	0	0

Classe population 1= Pop ≥ 1000 hab. 2 = 500 ≤ pop <1000 3 = pop < 500

### **1.3. Activités économiques**

#### **1.3.1. L'agriculture**

L'agriculture dans la CR de Diégoune passe pour être le principal secteur d'activité économique. On y rencontre deux types : l'agriculture pluviale (la plus pratiquée) et celle irriguée. L'agriculture sous pluie est dominée par les grandes cultures céréalières pratiquées pendant l'hivernage. L'arboriculture existe avec l'implantation de vergers au niveau des terres de plateau alors que le maraîchage se caractérise par de nombreux micro-jardins destinés, en grande partie, à l'autoconsommation et généralement gérés par des GPF.

La superficie totale cultivable est estimée à 9000 ha. Elle regroupe les terres immergées pendant l'hivernage (rizières) et les terres de plateau. Cependant les plateaux dominant les rizières qui sont en régression sans cesse du fait de l'avancée de la langue salée.

Les principales spéculations sont le riz, le mil, l'arachide, le maïs, le « niébé », le sorgho, le manioc et le fonio ; mais parmi ces cultures, le riz inondé occupe une place très importante.

Mais ces surfaces dépendent de la pluviométrie et de la disponibilité des semences. Le « kndiandou » est aujourd'hui le seul instrument de travail de la terre au niveau de la CR. Dans ces conditions, les travaux (labour, sarclage, semis, récolte ...) nécessitent beaucoup de temps et d'efforts physiques notamment pour les femmes. L'engrais minéral est faiblement utilisé dans la communauté rurale à cause de son indisponibilité et de sa cherté liée au coût d'approvisionnement.

Tous ces facteurs, ajoutés au retard dans la mise en place des intrants agricoles et au non respect du calendrier cultural, contribuent à faire baisser les rendements et la production dans la CR de Diégoune.

Le maraîchage quant à lui occupe une place non négligeable dans les activités agricoles, en raison des importants revenus monétaires qu'il procure aux populations. Il est le plus souvent pratiqué par les femmes comme une activité d'appoint.

Toutefois, cette activité connaît aujourd'hui des difficultés, en dépit de son dynamisme. Au niveau des blocs maraîchers, le problème d'accès à l'eau ralentit considérablement l'activité.

A l'image du maraîchage, l'arboriculture fruitière occupe une place importante dans les activités agricoles. Elle génère d'importants revenus aux producteurs, notamment lors de la récolte des mangues et des agrumes. Les producteurs rencontrent tout de même, des difficultés dans l'écoulement de leurs produits en raison du mauvais état des pistes de production dans certaines parties de La CR. Signalons, par ailleurs que les arbres fruitiers sont régulièrement envahis par des insectes qui détruisent les fruits.

La communauté rurale de Diégoune dispose néanmoins d'atouts permettant une bonne production. Il s'agit entre autres atouts, de la disponibilité des terres de cultures en plateau assez fertiles, la pluviométrie assez satisfaisante, les perspectives en maraîchage et les nombreuses plantations d'arbres fruitiers qui continuent à gagner du terrain.

Ainsi le maraîchage et l'arboriculture, s'ils sont soutenus et organisés, peuvent jouer un rôle important dans l'économie locale et contribuer à la réduction de la pauvreté dans la communauté rurale de Diégoune.

### **1.3.2. L'élevage**

L'élevage occupe le second rang selon le classement par ordre d'importance des activités de production menées dans la CR. Cette activité est pratiquée par des agropasteurs.

Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins, d'asins, de porcins et de volaille.

Les troupeaux (les bovins en particulier) sont considérés comme une épargne et un instrument de prestige social. Les éleveurs tendent plus à capitaliser le bétail qu'à en tirer du profit. Il ne sert qu'aux grandes cérémonies (mariage, funérailles, initiation etc.)

L'assèchement précoce des mares et l'insuffisance d'infrastructures adaptées rendent difficile l'accès du bétail à l'eau. Cela entraîne souvent la destruction des cultures par le bétail à la recherche des points d'eau.

La situation sanitaire du cheptel n'est pas bonne. Les produits vétérinaires ne sont pas disponibles dans la CR et le personnel qualifié est insuffisant.

Tous ces facteurs font que l'élevage est peu productif dans la communauté rurale de Diégoune.

L'apiculture, malgré son rendement encore faible, occupe une bonne place dans le système d'élevage de la CR. Elle est pratiquée de manière traditionnelle dans la zone de Djimande et souffre d'un manque de formation et d'équipement des acteurs. Toutefois, l'activité bénéficie de conditions favorables pour son développement à savoir l'existence d'importants massifs forestiers (forêts classées de Diégoune et Tendouck).

### **Impact du conflit armé en Casamance sur le développement de l'élevage**

La crise, telle qu'elle a été vécue, a eu des effets négatifs sur la communauté rurale. Il s'agit d'une régression de la pratique de l'élevage consécutive aux vols répétés du bétail ce qui a poussé les populations à déplacer leurs troupeaux vers d'autres localités plus sûres

**TABLEAU : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA CR**

CATEGORIE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	TOTAL UBT	NBRE UBT / PERSONNE
Effectif	5 100	4 200	6 000	0	50	<b>7 760</b>	<b>0, 6</b>
Valeur UBT	1	0,2	0,3	1,2	0,4		

**Source :** Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Ziguinchor (rapport annuel 2009)

### **1.3.3. La pêche**

La CR de Diégoune n'a pas une vocation de pêche très affirmée. La pêche continentale y est pratiquée mais demeure artisanale et marginale. Cette activité s'exerce au niveau du marigot de Baila qui borde la communauté rurale. La pêche a

tendance à être abandonnée avec la baisse drastique du nombre de pêcheurs dans les villages de Diégoune et Kagnobon et du faible niveau d'équipement des acteurs.

#### **1.3.4. Le commerce**

Le commerce constitue une activité en aval des productions agricole et forestière. En général, une grande partie des produits commercialisés est issue des activités agricoles et de la cueillette. Les produits les plus commercialisés sont les mangues, les agrumes, les « maad », les « toll », les « solom » et les produits maraîchers. Mais l'approvisionnement en denrées de première nécessité se fait à partir de boutiques installées dans la CR.

Au plan infrastructurel, il n'existe aucun marché dans la communauté rurale. L'écoulement de la production est souvent difficile à cause de l'état des pistes, des moyens de transport et bien sûr de la concurrence. Par ailleurs, notons qu'aucune organisation n'est signalée au niveau du sous- secteur du commerce. L'émergence de la production maraîchère, des produits arboricoles et de cueillette et la position de la CR par rapport au reste de la zone Blouf constituent un atout non négligeable pour la localité.

#### **Impact du conflit**

A cause du conflit armé en Casamance, il y a eu un ralentissement de l'activité commerciale. En effet nombreux commerçants ont quitté la communauté rurale pour s'installer à Bignona, Ziguinchor et même en Gambie, suite aux braquages répétés commis sur leurs installations.

## 1.4 .Infrastructures de base (autres que celles d'eau potable et d'assainissement)

### 1.4.1. L'éducation

#### - L'enseignement préscolaire

L'éducation préscolaire en est à ses débuts et la CR est dotée de trois écoles maternelles qui disposent toutes de blocs sanitaires fonctionnels.

**TABLEAU N° : ÉTABLISSEMENTS PRESCOLAIRES DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENT	STATUT	NOMBRE CLASSES	EFFECTIF			POINT D'EAU	BLOCS SANITAIRES	ELECTRICITE
				TOTAL	FILLES	GARÇONS			
1	DIEGOUNE	Public	3	113	56	57	0	1	1
2	CPE KADJIGUENE	Public	1	30	16	14	1	2	-
3	CTP KAGNOBON (Dégon)	comm	3	70	34	36	0	0	-
<b>Total CR Diégoune</b>		-	<b>7</b>	<b>213</b>	<b>106</b>	<b>107</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

**Source** : IDEN de Bignona, année scolaire 2009 / 2010

#### - L'enseignement élémentaire

La CR de Diégoune totalise quarante neuf (49) salles de classes primaires, dont vingt six (26) sont des abris provisoires. Toutes les écoles primaires ont des blocs sanitaires.

**TABLEAU N° : ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENT	NBRE D'ECOLES		NBRE CLASSES	NBRE COURS	NBRE D'ELEVES			ABRIS PROVISOIRES	BLOCS SANITG	BLOCS SANITF	POINT D'EAU	CANTIN SCOLAIR	ELECT
		PUBLICS	PRIVES			GARÇONS	FILLES	TOTAL						
1	Dablé	1	0	2	2	64	67	131	1	1	1	1	0	
2	Diégoune (Bagna Eramba)	2	1	8	8	171	144	315	7	11	11	1	1	
3	Diégoune (Bassène)	1	1	12	12	232	158	390	7	10	10	1	1	
4	Djimande	1	1	5	6	103	97	200	2	4	4	1	1	
5	Kadjiguène	1	1	6	6	136	133	269	3	4	4	1	1	
6	Kagnobon (Kagneuteum)	2	1	4	4	82	64	146	3	3	3	1	0	
7	Kagnobon (Djiminir)	1	1	12	12	216	198	414	3	6	6	1	1	
<b>Total CR</b>		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>50</b>	<b>1004</b>	<b>861</b>	<b>1865</b>	<b>26</b>	<b>39</b>	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

**Source** : IDEN de Bignona, année scolaire 2009 / 2010

### - L'enseignement moyen - secondaire

Pour l'enseignement moyen - secondaire, la CR dispose d'un lycée à Diégoune de douze (12) salles dont deux abris provisoires. Ces salles accueillent vingt (20) classes pédagogiques.

Il reste cependant beaucoup à faire au sein de cet établissement car il ne dispose pas suffisamment d'infrastructures. Par ailleurs, la CR dispose d'un CEM à Kagnobon

**TABLEAU N° : ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENT	STATUT	NOMBRE CLASSES	EFFECTIF			POINT D'EAU	BLOCS SANITAIRES	ELECTRICITE
				TOTAL	FILLES	GARÇONS			
1	CEM Kagnobon	Public	11	687	187	500	1	2	1
2	Lycée Diégoune	Public	12	NP	NP	NP	1	2	NP
<b>Total CR Diégoune</b>			<b>23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>-</b>

**Source :** IDEN de Bignona, année scolaire 2009 / 2010

### - L'enseignement religieux

L'enseignement franco- arabe est assez développé avec onze (11) salles de classe dont neuf (9) fonctionnelles au sein de la CR. Il est confronté aux mêmes difficultés que l'élémentaire. Par exemple toutes les salles sont en banco avec l'absence totale de tables bancs dans certaines salles.

#### **1.4.2. La santé**

La CR de Diégoune, en termes d'infrastructures sanitaires dispose d'une bonne couverture sanitaire.

Les postes de santé sont tenus par des ICP alors que dans les cases de santé et maternités rurales on trouve des agents de santé communautaires et des matrones qui, pour la plupart ne sont pas rémunérés. En effet, la prise en charge de ces agents de santé communautaires pose d'énormes problèmes aux populations.

Les postes de santé au nombre de deux : un à Diégoune et un à Kagnobon connaissent les mêmes difficultés d'approvisionnement en médicaments que les cases de santé qui dépendent d'eux.

**TABLEAU N° : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA CR DE DIEGOUNE**

VILLAGES	POSTES DE SANTE				MATERNITES RURALES				CASES DE SANTE			
	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU
	F	NF			F	NF			F	NF		
Diégoune	X		0	X	X		X	X	-	-	-	-
Djimande	-	-	-	-	X		0	0	X		X	0
Kagnobon	X		X	X	X		X	X	-	-	-	-
Kadjiguène	-	-	-	-	X		0	0	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2</b>				<b>4</b>				<b>1</b>			

**Source :** Région Médicale de Ziguinchor, 2010

### 1.4.3. Electricité

La communauté rurale de Diégoune est partiellement électrifiée ; le réseau électrique alimente en partie les villages de Diégoune et Kagnobon.

**TABLEAU: VILLAGES DE LA CR ELECTRIFIES**

VILLAGES	RESEAU ELECTRIQUE	ABONNES SENELEC
Diégoune	Oui	123
Kagnobon	Oui	77
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>200</b>

## 1.5. Acteurs de développement dans la CR

### 1.5.1. Les organisations communautaires de base

#### - Les groupements de promotion féminine

Vingt et neuf (29) GPF sont dénombrés sur l'étendue de la CR. Généralement chaque quartier dispose au moyen d'un GPF regroupant les femmes du quartier. En dehors de ces GPF par quartier, il existe un inter groupement regroupant tous les GPF du village.

Ces groupements évoluent généralement dans le maraîchage, le petit commerce, la gestion de moulins à mil et des décortiqueuses à riz, la teinture et la transformation des produits agricoles ou de cueillette. La fabrication de savon entre également dans leurs domaines d'activité. Leur fonds de financement émane le plus souvent des cotisations des membres. Par ailleurs, ils contractent des prêts au niveau des

institutions de micro finance des villages de la CR à l'instar de celle de Kagnobon qui est assez organisée. Les besoins en crédit ne sont pas souvent satisfaits pour deux raisons principales : le montant accordé n'est généralement pas élevé. A cela, s'ajoute le délai de remboursement généralement court.

#### **- Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)**

Dans la Communauté Rurale, les GIE sont au nombre de quarante huit (48). La plupart d'entre – eux est issue de la conversion des GPF en GIE. Cela justifie le nombre important des membres, 30 à 60 membres. Contrairement aux GPF, les membres des GIE sont constitués d'hommes, de femmes et de jeunes filles et garçons.

Leur objectif principal est de promouvoir leur indépendance économique en diversifiant leur source de revenu. Pour cela ils se livrent à des activités lucratives ayant principalement accès au domaine de l'Agriculture, de la gestion des moulins et du petit commerce. Ils vivent des cotisations des membres, des prestations de services comme la construction de cases et des appuis financiers des caisses spécialisées.

#### **- Les Associations Religieuses**

Sept associations religieuses sont dénombrées au sein de la CR. Elles gravitent autour des grandes mosquées. Elles sont formées par les populations surtout les chefs de ménages des quartiers que polarise la mosquée.

Toutefois, des membres d'une association donnée peuvent être d'un quartier non polarisé par la mosquée ce qui justifie l'adhésion par affection de certains membres. Elles sont constituées d'hommes et de femmes.

Les prières restent les principales activités menées par ces associations. Néanmoins, certains « Daïra » possèdent des champs collectifs.

#### **- Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)**

Trois ASC sont dénombrées sur l'étendu de la CR. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC.

L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la taille du village c'est-à-dire de sa population. En effet, l'effectif pour chaque ASC dépasse largement les 150 membres.

### ***1.5.2. Les partenaires au développement***

En dehors de l'Etat, certains partenaires au développement interviennent dans la CR parmi lesquels on cite :

- ✓ UNICEF, intervient dans les domaines de l'éducation et de l'hydraulique par la construction de latrines dans les écoles et le fonçage de puits équipés.
- ✓ PAM, appuie les cantines scolaires
- ✓ TOSTAN a appuyé l'aménagement d'un bloc maraîcher à Diégoune. Il intervient également dans l'alphabétisation.
- ✓ VISA SANTE a formé les Agents de Santé et appuyé les postes de santé en médicaments
- ✓ AFRICARE, Réalisation d'ouvrages au niveau des digues et diguettes, renforcement de capacités sur les activités génératrices de revenus et sur la divagation des animaux
- ✓ JIMUTEN, aménagement d'un bloc maraîcher à Diégoune
- ✓ WULA NAFA intervient dans la gestion des ressources naturelles
- ✓ ANCAR appuie les producteurs regroupés dans le CLCOP
- ✓ PNDL, intervient par le financement d'infrastructures et la planification (PLD).

## **II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE**

### **2.1. Ressources en eau**

L'accès à l'eau pour les usages domestiques, dans la communauté de Diégoune, se fait pour la plupart des cas, à partir des puits, dominés par ceux non équipés. Ces puits sont généralement trop profonds et tarissent fréquemment.

Les puits abandonnés à cause de l'eau saumâtre, sont localisés le plus souvent aux environs des bas-fonds, c'est-à-dire au niveau des quartiers proches du marigot. Cependant, ce problème est rencontré parfois sur le plateau quand le puits atteint une certaine profondeur. Cette eau saumâtre des puits de certains quartiers, explique les longues distances parcourues par les populations de ces quartiers à la recherche d'eau potable consommable. Cette situation est bien présente à Kagnobon où près des deux tiers (2/3) des puits sont abandonnés.

#### **2.1.1. Eaux de surface**

Le réseau hydrographique est constitué principalement du marigot de Baila situé au nord de la communauté rurale, dont le cours est permanent. Les eaux de cet affluent du fleuve Casamance sont salées.

Pendant la saison des pluies, les nombreux bas-fonds et bassins naturels retiennent les eaux de ruissellement, utilisées pour l'alimentation du bétail et le drainage des rizières.

Le marigot de Bignona pénètre sur le territoire de la CR à travers de nombreuses ramifications. L'édification d'un barrage anti-sel sur son cours principal, en amont (à Affiniam) a grandement modifié l'allure de propagation des eaux dont certains petits bras traversaient le territoire de la CR.

**La réalisation des bassins de rétention dans la CR est indispensable** pour permettre de :

- recharger la nappe phréatique ;
- faire du maraîchage ;
- abreuver les animaux surtout après le tarissement des marres.

### **2.1.2. Eaux souterraines**

Les eaux souterraines, constituées en premier lieu par la nappe phréatique, sont salées dans les zones avoisinant le littoral. Dans cette partie, la nappe phréatique est relativement peu profonde (5 m en moyenne). En remontant la pente, du lit des cours d'eau vers les terres plus élevées de plateau, la nappe phréatique dont les eaux sont de moins en moins salées se situerait en moyenne autour de 15 m. cette nappe joue un rôle important dans le maintien et le développement de la végétation.

Les eaux souterraines sont exploitées essentiellement par des puits modernes et les forages de captage.

## **2.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau**

### **2.2.1. Réseaux AEMV**

La communauté rurale de Diégoune compte un seul réseau AEP.

- **l'AEMV de Diégoune** dessert 13 000 personnes. Le forage est alimenté par un moteur thermique et équipé d'une pompe à axe vertical fournissant un débit de 20 m<sup>3</sup> /h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 100 m<sup>3</sup> qui correspond à 7,7 litres / jour / personne, inférieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour. D'où il faudra électrifier le forage puisque le réseau de la SENELEC existe dans le village de Diégoune. Un seul quartier de Kagnobon est raccordé au château de ce forage.

L'eau est vendue à 17 500 F par quartier et par bimestre alors qu'elle devait être vendue obligatoirement par volume après la mise en place de l'ASUFOR de Diégoune. Il y a donc un réel problème de gestion du forage

La réhabilitation et l'électrification de ce forage de Diégoune ainsi que la densification de son réseau, le renouvellement et le renforcement des capacités des membres des instances de l'ASUFOR, sont indispensables pour le bon fonctionnement de ce forage.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX AEV DE LA CR**

DESIGNATION	N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
		NBRE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKIGE	BF	BP	PO	AB	BJ
Diégoune	222X0009	3	13000	MTH	PAV	150	150 m <sup>3</sup> / 13,6m	13	165	1	16	11
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>13000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>165</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>11</b>

### **2.2.2. Puits modernes**

La communauté rurale compte 16 puits modernes répartis comme suit :

- onze (11) puits à Kagnobon ;
- quatre (4) puits à Diégoune et ;
- un (1) puits à Djimande.

Ces puits assurent l'essentiel de l'approvisionnement en eau potable des populations de Kagnobon (car il n'y a qu'un seul quartier de Kagnobon qui est raccordé) et celles de Djimande qui ont d'énormes difficultés à être approvisionné à partir du château d'eau du forage de Diégoune.

### **2.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques**

#### **2.3.1. Taux d'accès**

Le taux d'accès à l'eau potable de la communauté rurale de Diégoune est de **100 %**.

#### **Taux d'accès « raisonnable »**

Le taux d'accès raisonnable de la communauté rurale de Diégoune est de 100 %. Ce taux est supérieur au taux de 64% calculé en moyenne nationale pour l'année 2004.

#### **Bilan EPE**

Le bilan en EPE par localité de la CR fait apparaître, pour 2010, un déficit global de **17, 09 EPE**. Avec 29, 25 EPE fonctionnels pour une population totale de 13 000

personnes, soit 1 EPE pour 445 personnes d'où le niveau d'équipement en points d'eau modernes de la CR est en dessous du niveau de desserte standard de 1 EPE pour 300 personnes retenu dans la politique nationale. Les localités de Kagnobon et de Djimande, raccordées au château d'eau du seul forage fonctionnel de la CR de Diégoune, où ayant un ou des puits modernes présentent un déficit en EPE. Seul le village de Diégoune a un excédent en EPE.

**TABLEAU : BILAN EPE POUR LA CR**

INTITULE	2010	2015
Population totale CR	13 000	20 469
Population desservie	7 875	20 469
Population non desservie de la CR	5 125	0
Besoins en EPE pour atteindre un taux de desserte de <b>100 %</b> visé par le conseil rural.	17, 09	24,9

### **2.3.2. Taux de desserte**

Le taux de desserte en eau potable est de **60, 2 %** pour l'ensemble de la CR qui est inférieur au taux d'accès puisque deux des trois localités de la CR, bénéficiaires des points d'accès à l'eau potable, présentent un déficit en EPE (Kagnobon, Djimande).

**TABLEAU : TAUX DE DESSERTE**

COMMUNAUTE RURALE	DIEGOUNE
Code administratif	02132
Population 2003 (RGPH III)	7 204
Taux de croissance	11,49 %
Population 2010 estimée	13 000
Nombre équivalents points d'eau	29, 25
Taux de desserte	60, 2 %
Personnes par EPE en 2010	445

### **Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF / BP**

Toutes les localités de la CR de Diégoune ont plus de 1 000 habitants et elles sont toutes desservies par BF et BP. Il reste la densification du réseau dans ces trois villages et l'achèvement des travaux du deuxième forage, celui de Kagnobon.

## **2.4. Accès à l'eau potable pour les usagers productifs et les besoins communautaires**

### **2.4.1 Agriculture**

Pour l'agriculture, la capacité de production journalière du seul forage de Diégoune actuellement, ne peut pas prendre en compte les besoins agricoles en eau puisque ce forage n'arrive même pas à satisfaire les besoins des populations des trois villages raccordés.

L'aménagement des bassins de rétention dans des zones à vocation maraîchères ou arboricoles est donc la seule solution viable pour satisfaire les besoins en irrigation (relativement élevés) des blocs maraîchers ou des bananeraies / vergers d'agrumes de la CR de Diégoune.

### **2.4.2. Elevage**

Le cheptel de la CR a besoin, pour son abreuvement surtout en saison sèche, d'environ **310 m<sup>3</sup>** d'eau par jour. Le nombre d'abreuvoirs existants dans la CR suffit largement pour satisfaire les besoins en points d'eau des animaux. Mais pour les besoins journaliers en eau pour abreuver le cheptel de la CR, le seul forage existant ne peut pas les satisfaire (CPJ = 100 m<sup>3</sup>) d'où il sera nécessaire, d'achever les travaux et de faire fonctionner le deuxième forage, celui de Kagnobon, d'électrifier les deux forages et d'augmenter le débit d'exploitation du forage de Diégoune (40 m<sup>3</sup>/h au moins). Mais, avec le fonctionnement d'un seul forage, il faudra nécessairement le fonçage des puits pastoraux afin de satisfaire les besoins en eau des animaux.

L'aménagement des mares pastorales voire la construction des bassins de rétention est vivement souhaitée afin de diminuer la pression sur le seul forage existant pour le moment dans la CR.

### 2.4.3. Infrastructures scolaires et sanitaires

Chaque infrastructure socioéconomique (scolaire, sanitaire, marchande) devra disposer d'un point d'eau moderne qui permettra à l'édicule public qui y est construit de répondre aux normes du PEPAM.

## Conclusions

L'approvisionnement en eau potable de la CR se présente comme suit :

- le taux d'accès à l'eau potable de la CR est de 100 % contre 48% en moyenne nationale (2004);
- le taux de desserte établi d'après le bilan EPE est de 60, 2 % car deux localités desservies présentent un **bilan en EPE déficitaire**.

## III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

### 3.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

#### 3.1.1. Assainissement collectif

L'inventaire des infrastructures d'assainissement à concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires, sanitaires, marchandes, etc.

TABLEAU : INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

INFRASTRUCTURES	ECOLE (10) OU COLLEGE/LYCEE (2)	POSTE DE SANTE (2), MATERNITES RURALES (4), CASE DE SANTE (1)	MARCHES PERMANENTS (0) ET HEBDOMADAIRES (0)	AUTRES
Nombre d'infrastructures	12	7	0	3
Nombre d'édicules existants	12	4	0	1
Nombre d'édicules adéquats	9	4	0	1
Taux d'équipement	100 %	57,2 %	0 %	33,4 %
Taux d'équipement adéquat	75 %	57,2 %	0 %	33,4 %

#### 3.1.2. Assainissement individuel

Le résultat de l'enquête-ménage réalisée dans la communauté rurale sur les différents types de latrines existantes ou non, est le suivant :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines traditionnelles	122	81,3 %
Latrines "saMplat"	5	3,35 %
Latrines à fosse septique	5	3,35 %
Latrines améliorée VIP	2	1,3 %
Ménages n'ayant pas de latrines	16	10,7 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>

L'analyse des résultats de L'enquête- ménage réalisée à Diégoune, permet d'estimer que 81,3% des ménages disposent de latrines traditionnelles qui sont, pour la plupart dans un mauvais état, 8 % de latrines à fosse ventilée ou septique ou de latrines « samplat » et 10,7 % des ménages n'ont pas de latrines.

### **3.2. Accès à l'assainissement individuel**

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de **8 %** qui est en dessous de la moyenne nationale qui est de 17%. Tandis que celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement individuel est de **92%**, d'où il faudra accroître, d'ici 2015, le taux d'équipement des ménages en systèmes d'assainissement individuel de **46 %**.

### **3.3 Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base**

Beaucoup d'infrastructures socioéconomiques de la CR disposent d'édicules adéquats d'évacuation des excréta. Toutefois, certaines infrastructures ont des édicules fonctionnels mais dont la construction ne répond pas aux normes retenues par le PEPAM.

## **Conclusions**

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires, marchés, ...) est élevé alors que, dans les concessions (assainissement individuel), le niveau d'équipement est faible et certaines infrastructures ne répondent pas aux normes retenues par le PEPAM.

## **IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE**

### **4.1. Objectifs pour 2015**

#### **4.1.1. Eau potable**

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR. L'objectif du plan communautaire à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **100 %** de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) 100 % des infrastructures socioéconomiques aient un accès adéquat à l'eau potable.

#### **4.1.2. Assainissement**

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR. Donc l'objectif visé à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **54 %** au moins de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et que (ii) 100% des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés et les lieux publics soient correctement et durablement assainis.

## **V. RÉSULTATS ATTENDUS EN 2015**

### **5.1. Eau potable**

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes dans les villages desservis par AEP afin d'atteindre un taux de desserte de 100 %. Pour atteindre cet objectif d'accès en 2015, il faut construire **43,1 EPE** en tenant compte de l'amélioration de la desserte en remplaçant les puits modernes par des branchements particuliers ou des bornes fontaines dans certaines localités.

### **5.2. Assainissement**

Toutes les infrastructures socioéconomiques disposeront chacune d'un édicule public conforme aux normes du PEPAM, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins **1 535 ménages** représentant 11 052 personnes disposeront chacun d'un ouvrage fonctionnel d'évacuation des excréta et d'un bac à laver avec puisard pour l'évacuation des eaux usées.

## VI. COMPOSANTES DU PLHA

### 6.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend trois projets : (1) l'achèvement, l'électrification et la densification du réseau du forage de Kagnobon, (ii) la construction d'une nouvelle AEV à Djimande, (iii) la réhabilitation et l'électrification du forage de Diégoune, la densification de son réseau.

Le financement des projets, dont les fiche APS sont annexées au présent document, est à rechercher. Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM. Des bornes fontaines (10), branchements communautaires (10), des branchements particuliers (832) seront intégrés dans le coût des différents projets et des abreuvoirs (2) qui sont demandés par les populations seront construits dans certaines localités.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'EAU POTABLE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PROJET	PRIORITE	POP EN 2015	NBRE EPE	NBRE EAB	FINANCEMENT
EP-1	Achèvement, extension, électrification et densification du réseau du forage de Kagnobon	1	9 447	31,5	1	A rechercher
EP-2	Construction d'une nouvelle AEV à Djimande	2	3 464	11,6	1	A rechercher
EP-3	Réhabilitation et électrification du forage de Diégoune	3	7 558	-	-	A rechercher
<b>Total programme</b>		-	<b>20469</b>	<b>43,1</b>	<b>2</b>	-

### 6.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR compte (i) la construction de huit (8) édicules publics et celle de mille trois cent huit (1 308) systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent trois (3) établissements scolaires, un (1) poste de santé, deux (2) maternités rurales et deux (2) lieux de culte. Les projets seront construits suivant le modèle standard adopté par le PEPAM, comprenant (i) un compartiment pour femmes doté de quatre cabines et d'un lavabo, et (ii) un

compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo. Pour les maternités rurales, les cabines du compartiment des hommes seront transformées en **douches** avec puisards pour permettre aux femmes qui accouchent de se laver.

Les différents types d'ouvrage individuels demandés par les populations selon les enquêtes –ménages réalisées durant la phase du diagnostic concernent (i) des latrines VIP à fosse alternantes soit latrines à chasse manuelle et à fosses alternantes (ii) et des bacs à laver, chacun muni d'un puisard. Le principe de la mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

CHOIX DES MENAGES	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines TCM à fosses alternantes	146	97,3 %
Latrines VIP à fosses alternantes	3	2 %
Ménages n'ayant pas besoin de latrine	1	0,7 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>

Présentation des différents types d'ouvrage demandés par les ménages :

### ➤ LATRINE TCM À FOSSES ALTERNANTES

#### Description technique

#### Composantes de l'ouvrage

##### *Superstructure*

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba, et équipée d'une chaise turque ayant à sa base un siphon hydraulique en aluminium lequel communique avec un coude PVC Ø 110 et un tuyau PVC Ø110 qui aboutit dans le regard de répartition. Le seuil de la porte est précédé par une terrasse maçonnée appelée marche-pieds.

### *Regard de répartition*

C'est un petit ouvrage carré de 55 cm de côté et 45 cm de profondeur. Il est fait d'agglos pleins de 12 cm d'épaisseur. Le fond du regard doit présenter une pente inclinée vers les fosses pour une bonne évacuation des excréta en provenance du tuyau d'évacuation. La dalle de couverture du regard est en béton armé de 6 cm d'épaisseur.

### **Infrastructure**

02 fosses cylindriques alternantes de dimensions 1,30 m de diamètre et 2 m de profondeur. Elles sont distantes de 2 m minimum et couvertes par des demi-dalles circulaires en béton armé dosé à  $350 \text{ kg/m}^3$  (soit 1 sac de ciment+1 brouette de sable+2 brouettes de gravier) avec 8 cm d'épaisseur. Sur ces demi-dalles existe un trou carré de 40 cm de côté pour le contrôle du niveau des boues dans la fosse. Chacune des deux fosses est reliée au regard par un tuyau PVC Ø 110. C'est dans ces deux fosses que sont admises, de manière alternante, les matières fécales issues du regard. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta; les eaux de chasse étant infiltrées dans le sol par l'intermédiaire des joints ouverts au niveau des parois des fosses. Les fosses seront maçonnées en agglos voûtés pleins de 15. les joints verticaux seront laissés ouverts sauf au niveau de la 1<sup>ère</sup> rangée inférieure et des 2 dernières rangées supérieures.

Le ferrailage des dallettes est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec pour espacement mini 13 cm.

### **Conditions de mise en œuvre**

#### **Zone d'implantation recommandée**

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur. Lorsque la nappe est moins profonde, d'autres dispositions constructives doivent être prises (élargissement du diamètre de la fosse pour réduire sa profondeur ou surélévement artificiel du sol, cas des zones insulaires ou des vallées).

## **Mode d'exploitation et d'entretien**

### **Règles d'usage de la latrine**

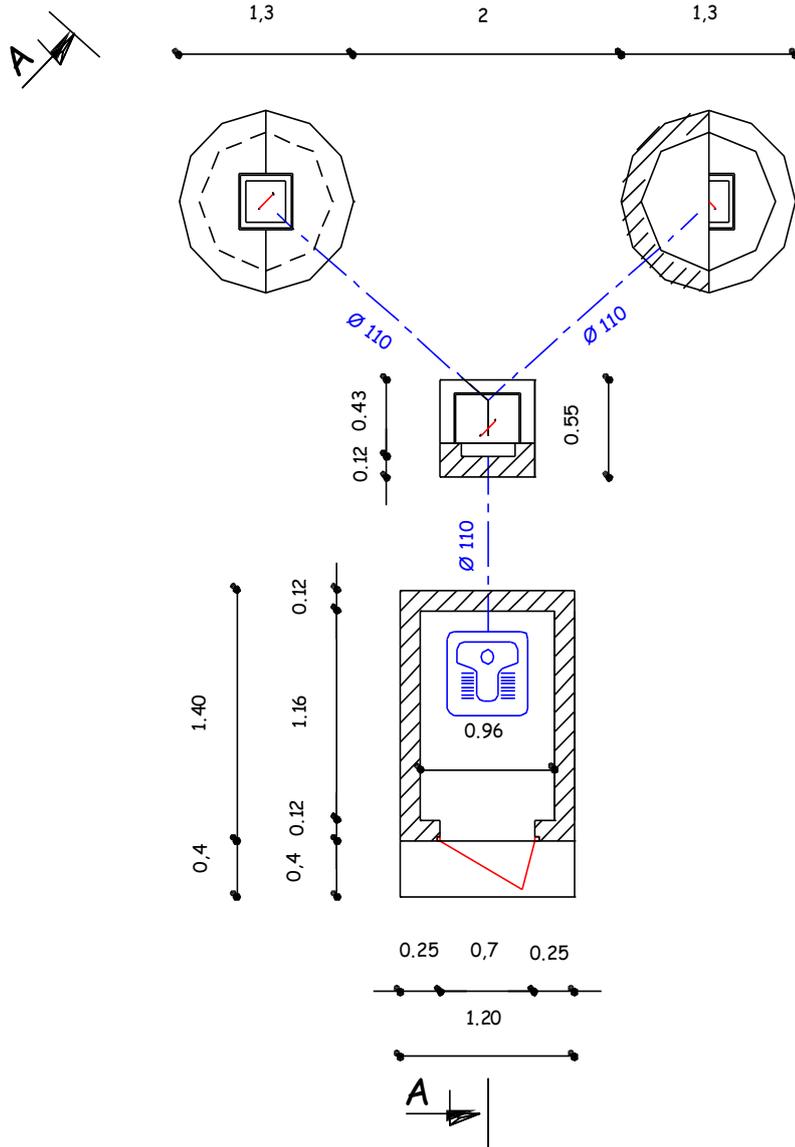
- Nettoyage anal à l'eau ;
- Se laver les mains après usage;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses.

### **Règles d'entretien de la latrine**

- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Éviter de verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne pas jeter des objets solides à travers le trou de défécation.

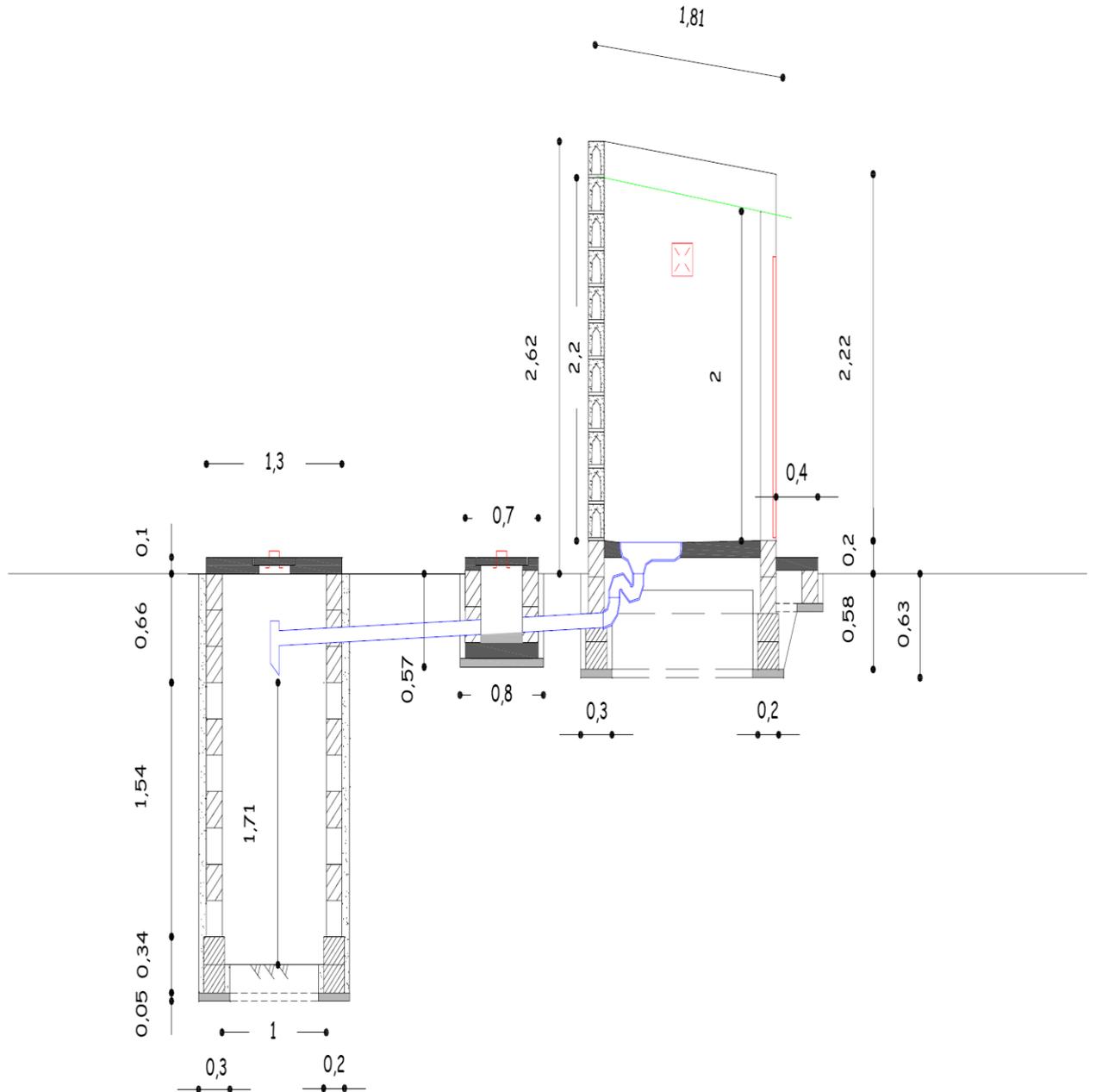
### **Règles de maintenance de la latrine**

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Maintenir la porte toujours fermée ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Changer le bouchon de position dans le regard de répartition dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



Toilette à chasse manuelle : Vue en plan

# Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A



## ➤ LATRINE VIP À FOSSES ALTERNANTES

### **Description technique**

### **Composantes de l'ouvrage**

#### *Superstructure*

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba. Sur le plancher de la cabine existent deux trous de défécation munis de repose-pieds. Ces trous communiquent directement avec les deux fosses alternantes. La cabine repose ainsi à cheval sur les deux fosses. Le seuil de la porte est précédé par une marche pieds.

#### *Infrastructure*

02 fosses alternantes, maçonnées et couvertes par des dalles et munies d'évents en PVC Ø 110 de 3 m de hauteur. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta et infiltrent les eaux de nettoyage anal à travers des joints ouverts sur les parois.

Les fosses alternantes sont couvertes de dalles de 8 cm d'épaisseur. Les dalles sont conçues en deux types : deux dalles pour la vidange, et deux dalles sur lesquelles sont percés les trous de défécation et de ventilation.

Le ferrailage est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec des espacements variant entre 13 et 16 cm.

## **Conditions de mise en œuvre**

### *Zone d'implantation recommandée*

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur, sinon prendre d'autres dispositions constructives (voir choix de technologie).

## **Mode d'exploitation et d'entretien**

### Règles d'utilisation de la latrine

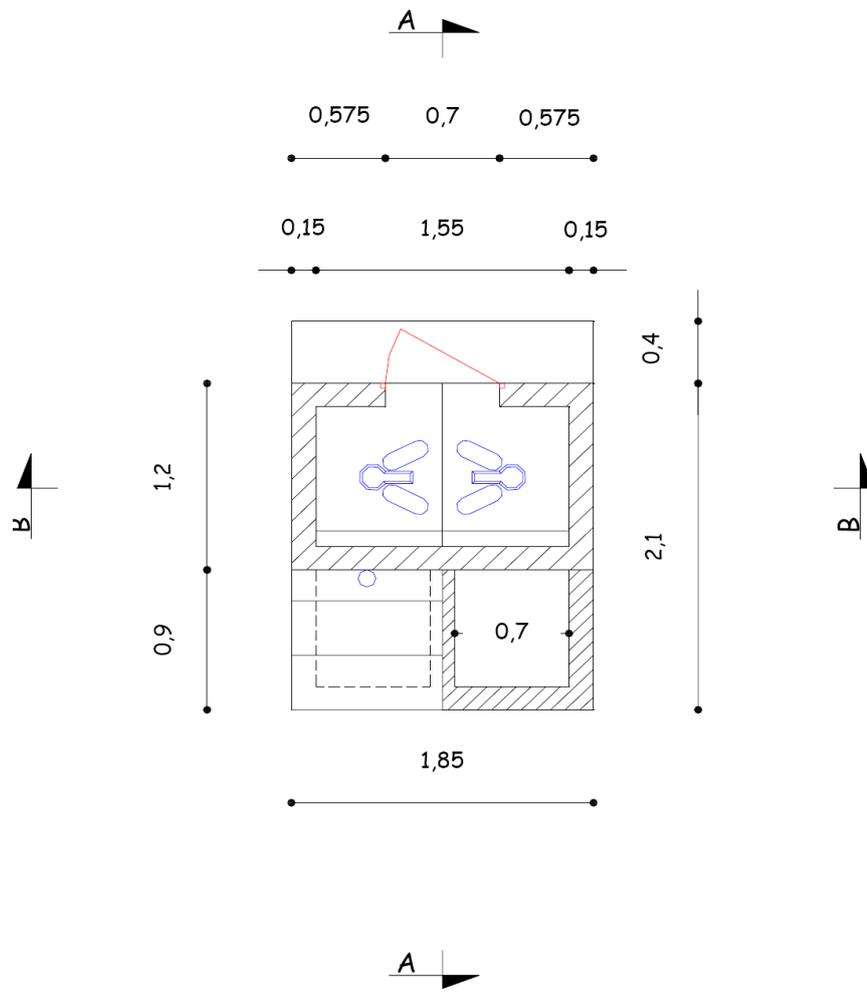
- Nettoyage anal à l'aide d'un peu d'eau ou d'objets solides ;
- Lavage des mains après usage ;
- Pas de surcharge de la dalle ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses ;

### Règles d'entretien de la latrine

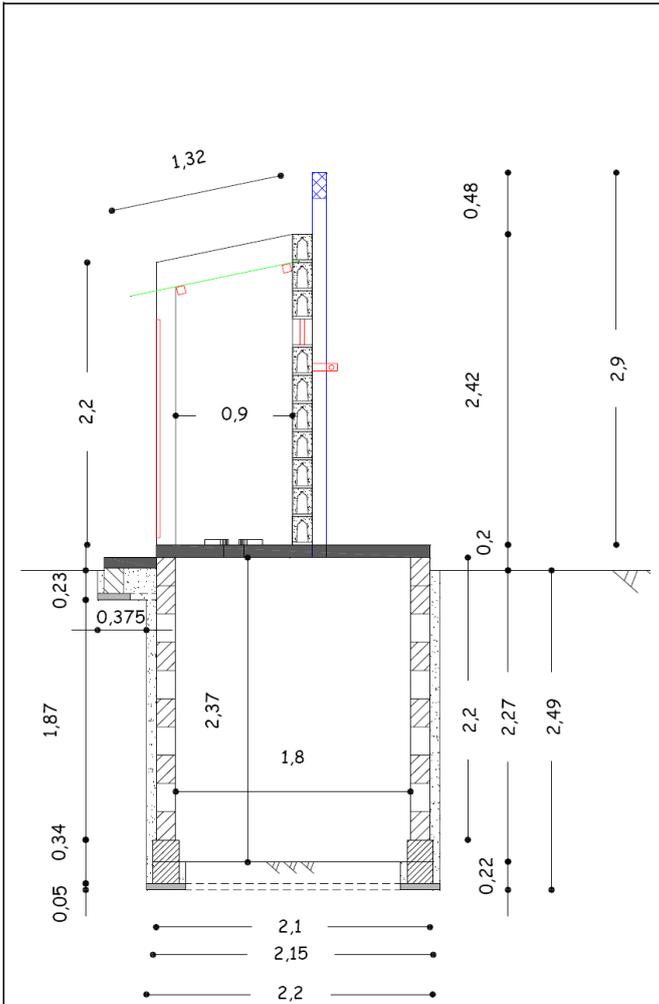
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Ne pas verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Ne pas jeter des ordures dans la latrine ou dans la fosse.

### Règles de maintenance de la latrine

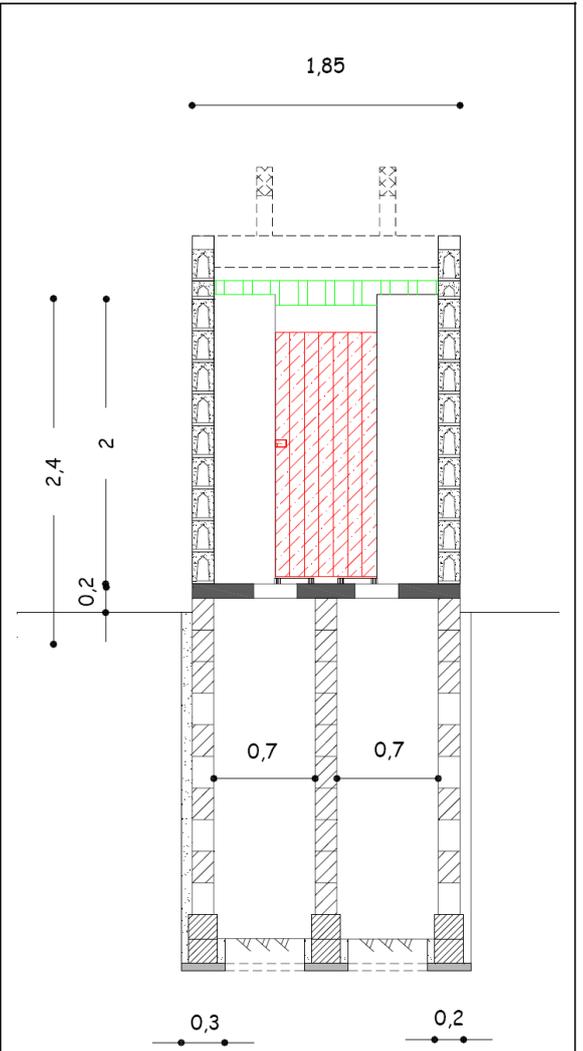
- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Fermer le trou de défécation dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



VIP double fosse : Vue en plan



VIP double fosse : Coupe A - A



VIP double fosse : Coupe B - B

## ➤ LAVOIR-PUISARD

### Description technique

#### *Superstructure*

01 bac maçonné constitué d'une murette de 35 cm de hauteur, laquelle repose sur un socle carré en béton armé de 2 m de côté et 15 cm d'épaisseur. La plomberie du bac comprend une bonde de sol 15\*15, une réduction 75/50, un coude 75 et un tuyau PVC Ø75. Le bac sert à collecter et à diriger les eaux de lavage dans le puisard.

Le ferrailage du radier (socle) est composé uniquement de fer 8 avec des espacements de 15 cm.

#### *Infrastructure*

01 puisard cylindrique, maçonné et couvert par des dallettes et muni d'un réseau d'évacuation en PVC Ø 75. Le puisard assure le prétraitement des eaux usées avant leur infiltration dans le sol. Le puisard est à moitié rempli de moellons dont les dimensions requises se situent entre 100 et 300 mm.

Les dalles de couverture des puisards sont identiques aux dalles de couverture des fosses cylindriques des TCM.

### Mode d'exploitation et d'entretien

#### *Règles d'usage*

- Éviter d'utiliser le lavoir quand le couvercle de la bonde de sol n'est pas en place;
- Éviter l'introduction de solides dans le lavoir ;

#### *Règles d'entretien et de maintenance*

- Balayer le lavoir quotidiennement ;
- Inspecter régulièrement le puisard ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Purger le puisard en cas de colmatage ;



**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PRIORITE	PROJETS	N°	PRIORITE	PROJETS
AS-1	1	EP poste de santé de Diégoune	AS-5	5	EP pour école de Kagnobon 1
AS-2	2	EP maternité rurale de Kagnobon	AS-6	6	EP maternité rurale de Djimande
AS-3	3	EP pour lycée de Diégoune	AS-7	7	EP pour lieu de culte de Diégoune
AS-4	4	EP pour CEM de Kagnobon	AS-8	8	EP pour lieu de culte de Kagnobon

### **6.3. Mesures d'accompagnement**

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et comprend trois volets (i) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable, (ii) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement et (iii) Etudes et activités spécifiques

#### **6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable**

Les activités à réaliser, pour chacune des ASUFOR à mettre en place sont : (i) l'accompagnement des usagers dans le processus qui va de la création de L'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'une licence d'exploitation délivrée par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un opérateur de maintenance et d'un gérant qui sera formé, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour le recrutement et la formation d'un conducteur de forage, (v) un appui -conseil auprès des ASUFOR pour le suivi- évaluation de leurs activités durant une certaine période (6 à 12 mois).

#### **6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement**

Cette composante a pour but de mettre en place (i) une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités liées à l'assainissement communautaire (gestion des édicules publics) comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi de l'activité des relais féminins chargés d'une mission d'animation -sensibilisation de proximité en vue de susciter et d'organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le vecteur des enfants, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

### **6.3.3. Etudes et activités spécifiques**

Il s'agit d'un appui –conseil à la CR pour la planification et le suivi- évaluation. Cet appui –conseil à la CR a pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi- évaluation et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

## VI. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

### 7.1. Composante Développement des infrastructures d'eau potable

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'eau potable de la CR est de **336 924 500 FCFA**. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du montant des fournitures et travaux et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10%.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA				
		F&T	E&C	Sous TOTAL	I&D	TOTAL
EP-1	Achèvement, électrification et densification du réseau du forage de Kagnobon	147 100	14 710	161 810	16 181	177 991
EP-2	Construction d'une nouvelle AEV à Djimande	98 700	9 870	108 570	10 857	119 427
EP-3	Réhabilitation et électrification du forage de Diégoune	32 650	3 265	35 915	3 591,5	39 506,5
<b>Total programme</b>		<b>278 450</b>	<b>27 845</b>	<b>306 295</b>	<b>30 629,5</b>	<b>336 924,5</b>

### 7.2. Composante Développement des infrastructures d'assainissement

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'assainissement est de **355 256 000 FCFA**. Ce coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10 % des fournitures et travaux, et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

NOMBRE	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1.000 FCFA				
		F&T	E&C	Sous TOTAL	I&D	TOTAL
	<b>Edicules publics</b>					
3	Etablissements scolaires	12 000	1 200	13 200	1 320	14 520
3	Infrastructures sanitaires	12 000	1 200	13 200	1 320	14 520
2	Lieux de culte	8 000	800	8 800	880	9 680
	<b>Sous total</b>	<b>32 000</b>	<b>3 200</b>	<b>35 200</b>	<b>3 520</b>	<b>38 720</b>
	<b>Systemes d'assainissement individuel</b>					
1 308	Systemes d'assainissement familiaux	261 600	26 160	287 760	28 776	316 536
	<b>Sous total</b>	<b>261 600</b>	<b>26 160</b>	<b>287 760</b>	<b>28 776</b>	<b>316 536</b>
<b>Total programme</b>		<b>293 600</b>	<b>29 360</b>	<b>322 960</b>	<b>32 296</b>	<b>355 256</b>

### 7.3. Composante Mesures d'accompagnement

Le coût estimatif de la composante Mesures d'accompagnement de la CR de Diégoune est de **87 000 000 FCFA**, dont 67 000 000 FCFA pour le volet assainissement, et (ii) 10.000.000 FCFA pour le volet Etudes et activités spécifiques.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA	
		BASES DE CALCUL	MONTANT
	<b>IEC et renforcement de capacités eau potable</b>		
ET-1	Services de BE/ONG pour mise en place gestion de l'eau	5.000FCFA / ASUFOR X 2	10 000
	<b>IEC et renforcement de capacités assainissement</b>		
ET-2	Services de BE / ONG pour gestion édicules	200 / édicule X 8 édicules	1 600
ET-3	Services de BE / ONG pour assainissement individuel	50 / système individuel X 1308	65 400
	<b>Etudes et activités spécifiques</b>		
ET-4	Appui –conseil à la CR (planification et suivi- évaluation)	-	10 000
<b>Total composante</b>		-	<b>87 000</b>

### 7.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de la mise en œuvre du PLHA de la communauté rurale de Diégoune s'élève à **779 180 500 FCFA** sur la période 2010-2015, hors financement déjà acquis.

Le financement du PLHA sera couvert par (i) les populations bénéficiaires, (ii) le budget communal, (iii) les partenaires en coopération non gouvernementale, et (iv) l'Etat.

Les ménages s'engagent à apporter une contribution financière au moins équivalente à 10% des investissements du volet assainissement individuel, soit un montant de 31 653 600 FCFA en plus d'un apport en nature pour la réalisation des latrines TCM à fosses alternantes que les ménages ont souhaité acquérir.

La communauté rurale mobilisera les ressources d'investissement mises à sa disposition par l'Etat à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales, notamment dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Cette contribution de la CR est estimée à 10 % des coûts des édicules publics soit un montant de 3 872 000 FCFA.

Déduction faite des contributions ci-dessous estimées à 35 525 600 FCFA, le financement à mobiliser entre 2010 et 2015 auprès de l'Etat et des partenaires en coopération non gouvernementale s'élève à **743 654 900 FCFA** sur une période de 05 ans.

## **VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL**

### **8.1. Projets en cours d'exécution**

L'opération en cours, est la réalisation du forage de Kagnobon. Cette opération est financée par le PEPAM / OPEP.

L'achèvement des travaux de génie civil du forage de Kagnobon, permettra de desservir deux localités dont la population est estimée à environ 12 911 personnes en 2015. Les travaux de génie civil ont démarré depuis plusieurs années déjà avec des arrêts fréquents des travaux sans justification. Les populations, très mobilisées, souhaiteraient l'achèvement des travaux de ce forage.

### **8.2. Opérations prioritaires**

#### **- Eau potable**

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer dès 2010 sont :

- l'achèvement des travaux et la densification du réseau du forage de Kagnobon ;
- La construction d'une nouvelle AEV à Djimande ;
- la réhabilitation, la densification du réseau et l'électrification du forage de Diégoune

#### **- Assainissement**

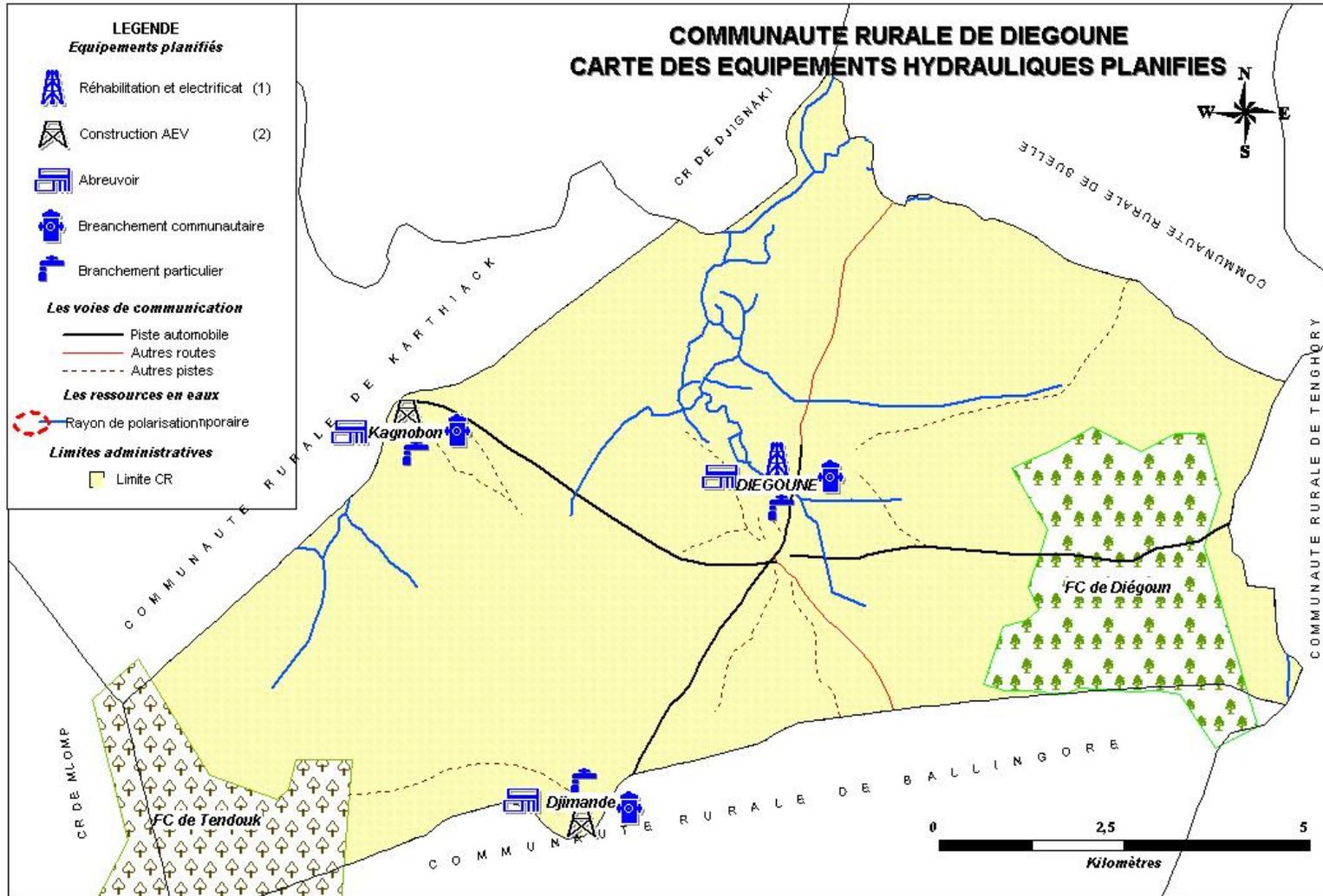
L'opération prioritaire d'assainissement à lancer en 2010 est la construction de :

- 1.308 systèmes d'assainissement individuel au moins dans différentes localités de la communauté rurale ;
- Huit (8) édicules publics dans les infrastructures socio-économiques.

# **ANNEXES**

**PLAN D'ACTION DE LA CR DE DIEGOUNE (EAU POTABLE)**

VILLAGES		POPULATION ESTIMEE		TRAVAUX PLANIFIES	CODE INFRASTRUCTURE AEP DE RACCORDEMENT	FINANCEMENT	PERIODE DE REALISATION			
CODE	NOM	2010	2015				2010	2011	2012	ENTRE 2013 ET 2015
02132001	DIEGOUNE	4 800	7 558	Réhabilitation, densification du réseau et l'électrification du forage de Diégoune	222X0009	A rechercher				
02132002	DJIMANDE	2 200	3 464	Construction d'une nouvelle AEV à Djimande	222X0009	A rechercher				
02132003	KAGNOBON	6000	9 447	Achèvement des travaux, pose des équipements d'exhaure et densification du réseau du forage de Kagnobon	222X0009	A rechercher				



CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02132	DIEGOUNE	ZIGUINCHOR	1					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Extension, électrification et densification du réseau du forage de Kagnobon								
<b>Observations :</b> Le réseau AEP de ce forage sera interconnecté à ceux des forages de Diégoune et Djimande								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02132003	Kagnobon	9 447	1000	2 ha	330,6	40	100	370,6
<b>Total</b>	-	<b>9 447</b>	<b>1000</b>	<b>2 ha</b>	<b>330,6</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>470,6</b>

Quantitatifs et coût estimatif des travaux					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BC	Branchements communautaires	u	6	150 000	900 000
BP	Branchement particulier	u	630	50 000	31 500 000
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000
BJ	Bac de jardin	u	1	500 000	500 000
CP	Canalisation de transport	ml	5 000	6 000	30 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	8 000	4 000	32 000 000
LMT	Ligne d'alimentation électrique MT	ml	2 000	12 000	24 000 000
MTBT	Poste transformateur MT / BT	u	1	5 000 000	5 000 000
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000
-	Achèvement des travaux	-	forfait	16 000 000	16 000 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	2	100 000	200 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>147 100 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>14 710 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>16 181 000</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>177 991 000</b>

CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°					
02132	DIEGOUNE	ZIGUINCHOR	2					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Construction d'une nouvelle AEV à Djimande								
<b>Observations :</b> Le réseau AEP de ce forage de Djimande sera interconnecté à ceux des forages de Diégoune et Kagnobon.								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02132002	Djimande	3 464	1000	2 ha	121,2	40	100	161,2
<b>Total</b>	-	<b>3 464</b>	<b>1000</b>	<b>2 ha</b>	<b>121,2</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>261,2</b>

Quantitatifs et coût estimatif des travaux					
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
BC	Branchements communautaires	u	4	150 000	600 000
BP	Branchement particulier	u	202	50 000	10 100 000
AB	Abreuvoir	u	1	2 500 000	2 500 000
BJ	Bac de jardin	u	1	500 000	500 000
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000
CP	Canalisation de transport	ml	3 000	6 000	18 000 000
CS	Canalisation de distribution	ml	3 000	4 000	12 000 000
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000
CE100/20	Château d'eau 100 m <sup>3</sup> /20 m	u	1	35 000 000	35 000 000
EPI	Electropompe immergée	u	1	4 000 000	4 000 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	2	100 000	200 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>98 700 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>9 870 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>10 857 000</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>119 427 000</b>

CODE CR	COMMUNAUTE RURALE	REGION	FICHE APS N°
02132	DIEGOUNE	ZIGUINCHOR	3

**Objet des travaux :**

Réhabilitation et électrification du forage de Diégoune

**Observations :**

**Localités bénéficiaires et demande en eau**

Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02132001	Diégoune	7 558	4000	-	264,5	160	-	424,5
<b>Total</b>		<b>7 558</b>	<b>4000</b>	-	264,5	<b>160</b>	-	424,5

**Quantitatifs et coût estimatif des travaux**

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total
RHFO	Réhabilitation forage de production	u	1	10 000 000	10 000 000
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000
LMT	Ligne d'alimentation électrique MT	ml	1 000	12 000	12 000 000
MTBT	Poste transformateur MT / BT	u	1	5 000 000	5 000 000
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	13	50 000	650 000
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	5	100 000	500 000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>32 650 000</b>
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>3 265 000</b>
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>3 591 500</b>
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>39 506 500</b>

## Localités administratives et inventaire des points d'accès à l'eau potable de la CR.

Région : <b>ZIGUINCHOR</b>	Communauté rurale : <b>DIEGOUNE</b>	Code CR : <b>02132</b>
----------------------------	-------------------------------------	------------------------

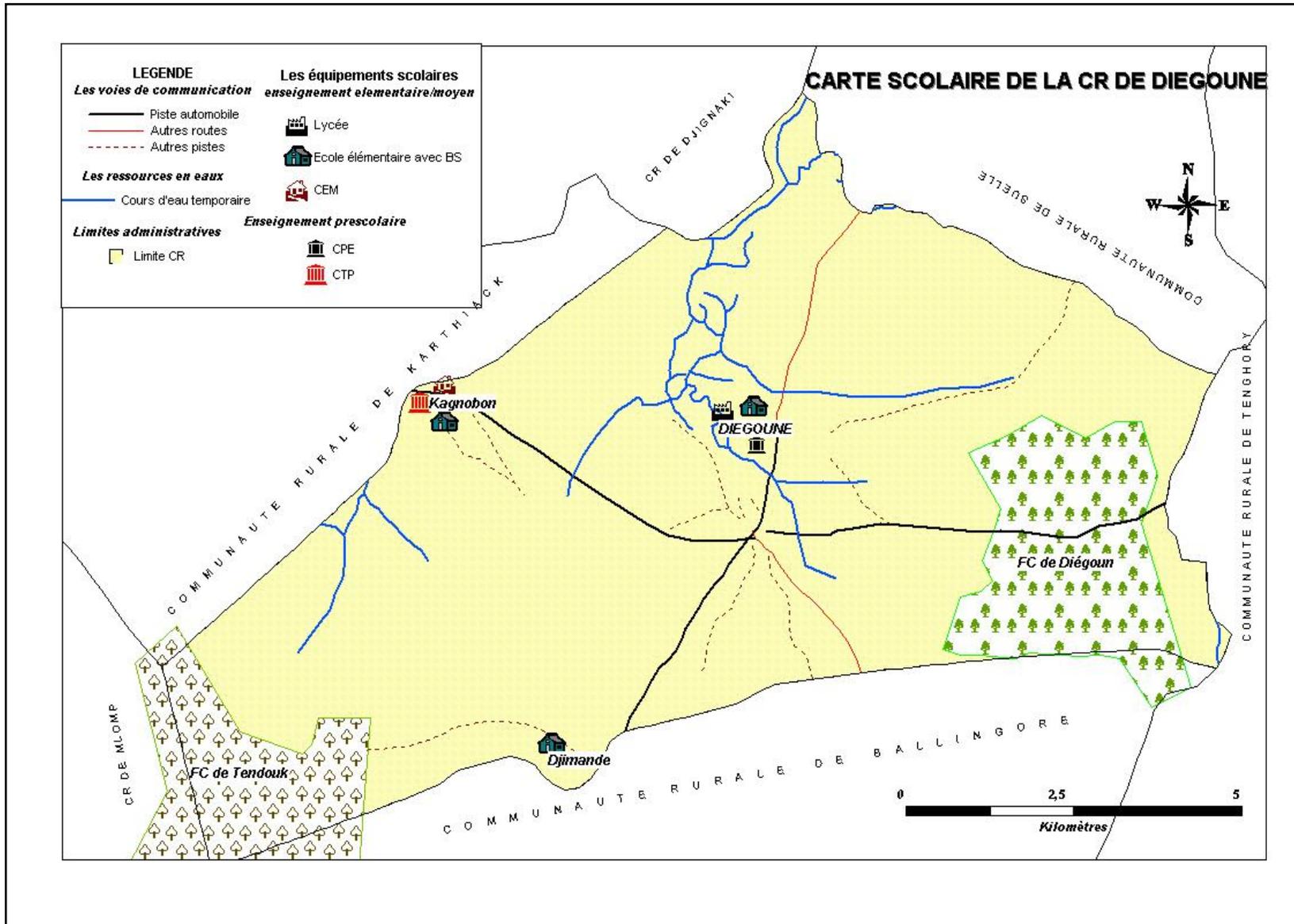
Code localité	Nom localité	Pop 2010	Code (si AEP ?) infrastructure raccordement	Points d'accès à l'eau potable fonctionnels								
				BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	autres
02132001	DIEGOUNE	4 800	222X0009	13	145	17	4	-	1	8	11	-
02132002	DJIMANDE	2 200	222X0009		27	1	1	-		1	2	-
02132003	KAGNOBON	6000	222X0009		2		11	-		1	5	-
<b>Toatl</b>		<b>13000</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>174</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>-</b>

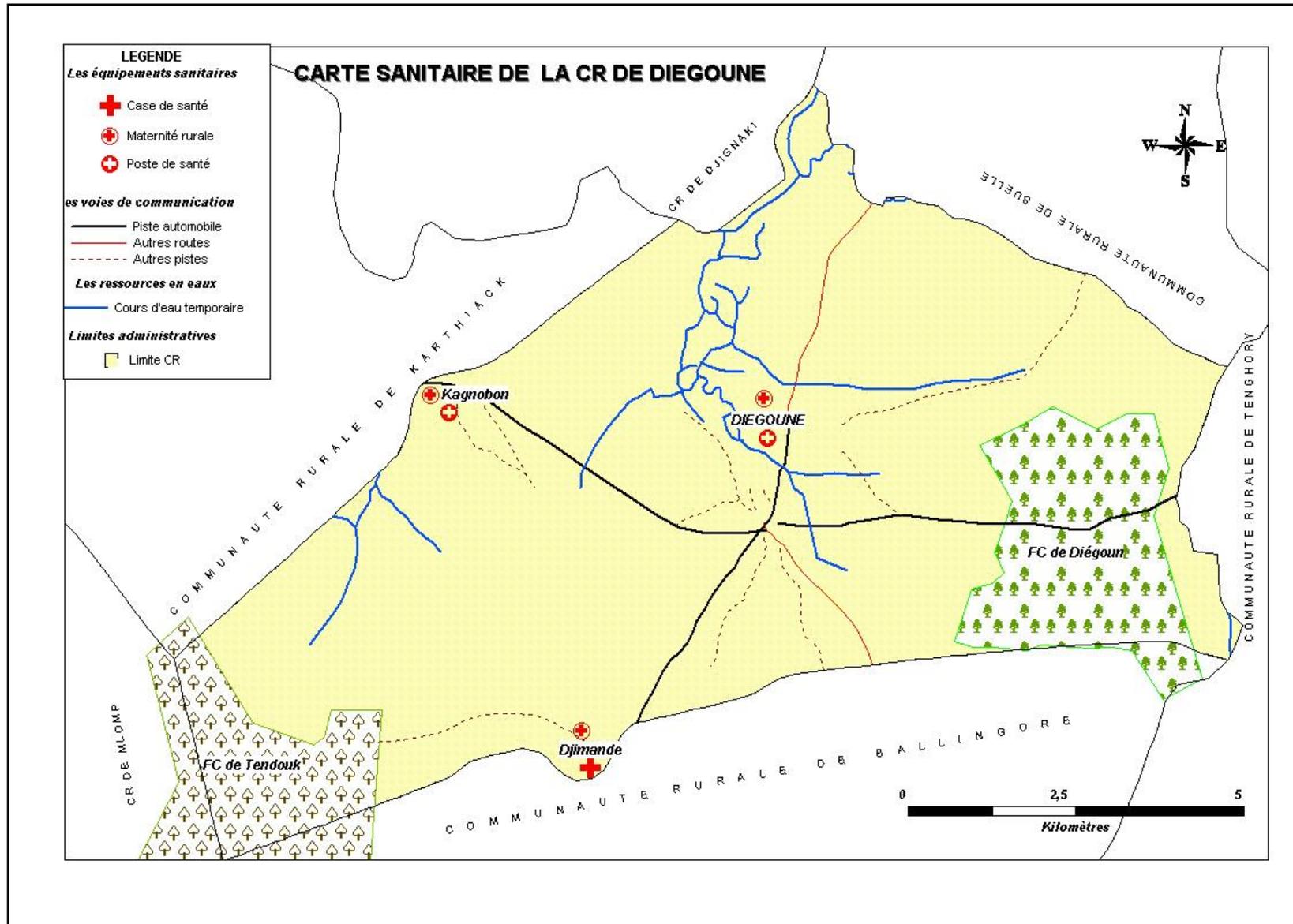
## Caractéristiques des réseaux AEP de la CR

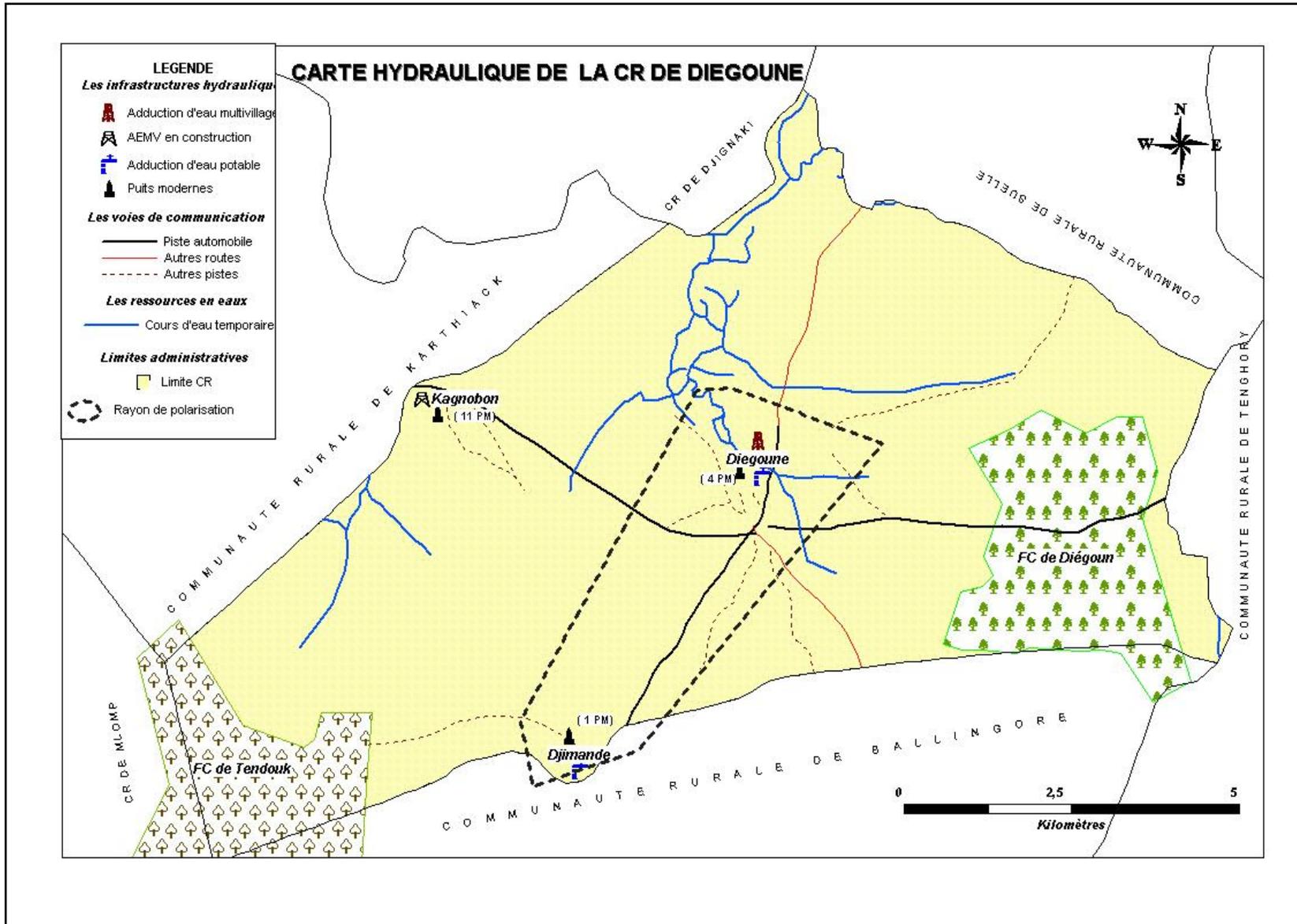
Localité d'implantation du forage		N°IRH	desserte		Production – stockage				Distribution				
Code	Nom		Nbre de localités	Pop.	énergie	exhaure	CPJ	Stockage	BF	BP	PO	AB	BJ
02132001	Diégoune	222X0009	3	13000	MTH	PAV	150	150 m <sup>3</sup> / 13,6m	13	165	1	16	11
<b>Total</b>			<b>3</b>	<b>13000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>150</b>	<b>-</b>	<b>13</b>	<b>165</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>11</b>

# **CARTOGRAPHIE:**

**Situation de référence**







13 AOÛT 2010  
ZIGUINCHOR, le ..... / 2010

### Avis de Non- Objection

Nous soussignons, Monsieur **Lamine BODIAN**, chef de la Division régionale de l'hydraulique de Ziguinchor et Monsieur **Ndiogou NDONG**, chef du service régional de l'assainissement, certifions que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du PLHA de la communauté rurale de **DIEGOUNE**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (PLD).

**Le chef du service régional  
de l'assainissement**



**Le chef de la division régionale  
de l'hydraulique**



Lamine BODIAN

**ANALYSE : Délibération n° 12 portant adoption du Plan Local de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la CR de Diégoune**

### *Le conseil rural,*

- Vu la constitution,
- Vu la loi 72.02 du 1<sup>er</sup> février 1972, modifiée portant organisation territoriale modifiée
- Vu la loi 96.07 du 22 Mars 1996 portant code des collectivités locales
- Vu la loi 96.07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matières de gestion
- Vu le décret 66510 du 04/07/1966 portant régime financier des collectivités locales;
- Vu le décret 72.636 du 29 Mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de villages;
- Vu le décret 96-1123 du 26 décembre 1996 relatif à l'utilisation par les collectivités des services extérieur de l'Etat
- Vu le décret 2008-745 du 10 juillet 2008 portant nomination de Monsieur SEBASTIEN SENGHOR, Sous-préfet de l'arrondissement de Tendouck.
- Vu le procès verbal du 08 avril 2009 portant élection de Monsieur Nouha BODIAN, PCR de Diégoune
- Vu le PV de la réunion du conseil rural de Diégoune du 29 octobre 2010 portant adoption du Plan Local de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la CR de Diégoune

### **DELIBERE**

**Article 1 :** est adopté à l'unanimité des conseillers présents le Plan Local de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la CR de Diégoune élaboré par le Cabinet MSA.

**Article 2 :** La présente délibération soumise en approbation auprès de l'autorité compétente, sera après communiquée enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Diégoune, le 29/10/2010  
**Le Président du conseil rural de Diégoune**



Approuvée suivant arrêté N° 11.AT du 19-11-2010  
Le Sous-préfet

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
UN PEUPLE – UN BUT- UNE FOI  
**REGION DE ZIGUINCHOR**  
**DEPARTEMENT DE BIGNONA**  
**ARRONDISSEMENT TENDOUC**  
**SOUS- PREFECTURE**

N° 41 / AT

**ANALYSE** : arrêté portant approbation de la délibération n° 12/CRD du 29 octobre 2010 du Conseil rural, relative à l'adoption du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement de la Communauté rurale de Diégoune.

**LE SOUS- PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE TENDOUC**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 64-46 du 16 juin 1964 relative au domaine national ;  
Vu la loi n° 72 -02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale, modifiée ;  
Vu la loi n° 96 -06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;  
Vu le décret n°66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;  
Vu le décret n° 72 – 636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de village, modifié ;  
Vu le décret n° 2008 – 745 du 10 juillet 2008 portant nomination de Monsieur Sébastien Senghor, Sous- préfet de l'Arrondissement de Tendouck ;  
Vu le procès-verbal de réunion du 08 avril 2009 portant élection du Président du Conseil rural de Diégoune ;  
Vu le procès- verbal de réunion de délibération du 29 octobre 2010 du conseil rural de Diégoune ;  
**Vu le BE n°67/CRD du 11 novembre 2010 portant transmission de la délibération n°12 /CRD.**

**ARRETE**

**Article premier** - Est approuvée la délibération n°11/CRD du 29 octobre 2010 du Conseil rural portant adoption du Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement de la Communauté rurale de Diégoune.

**Article 2** – Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations**

**M.E./MINT**

**MDCL**

**Gouverneur de la Région de Ziguinchor**

**Préfet du Département de Bignona**

**Percepteur**

**Président de Conseil rural**

**Archives / Chrono**

**Tendouck, le 12 novembre 2010**



**Sébastien SENGHOR**